



## Alcoolemie au volant et controle le 5 mai 2009

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
je me suis fait contrôler le 05 mai 2009 avec un taux de 0,66 g. J'ai été placé en garde à vue, et mon permis m'a été retiré pour 4 mois par la préfecture avec obligation de visite médicale.  
je suis passé au tribunal le 29.09.2009, qui m'a retiré le permis jusqu'au 05.10.2009.  
Ordonnance pénale remise en mains propres.  
J'aimerais savoir si je peux récupérer mon permis sans problème au vu du verdict, sans passer la visite, puisque l'ordonnance rend caduque la décision administrative.  
Merci pour votre réponse.  
Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

J'aimerais savoir si je peux récupérer mon permis sans problème au vu du verdict, sans passer la visite, puisque l'ordonnance rend caduque la décision administrative.

L'ordonnance pénale ne rend absolument pas caduque la sanction administrative. Ce sont deux choses absolument indépendantes l'une de l'autre.

L'obligation de passer la visite médicale est maintenue par la préfecture et vous devrez absolument la passer.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre rapidité.  
cordialement.